



Saint-Damase
Fière de son histoire

AVIS PUBLIC

RÔLE DE PERCEPTION

Est par les présentes donné par la soussignée, que :

Le rôle de perception des taxes d'eau et d'assainissement des eaux, confectionné en conformité avec le règlement de taxation portant le numéro 132 adopté le 11 janvier 2022, a été déposé au bureau de la mairie situé au 115, rue Saint-Etienne, Saint-Damase, ce 23 décembre 2022.

DONNÉ à Saint-Damase, ce 23^e jour du mois de décembre 2022

Johanne Beauregard
Directrice générale et greffière-trésorière